



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES A HABERE POCHE - LOT N°2 PEINTURE ET FINITION PASSE AVEC LA SOCIETE ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION**

**DÉCISION N° DM-20-333  
EN DATE DU 11 DECEMBRE 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n° DM-20-148 en date du 24 juillet 2020 de signer le marché de travaux de rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère Poche - Lot n°2 Peinture et finition (notifié le 30/07/2020) avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte la modification des délais de réalisation des prestations sans aucune incidence sur le coût du marché ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION, domiciliée 416 avenue de la Division Leclerc – 92290 CHATENAY MALABRY représentée par Monsieur Christophe CHEVRIER, Directeur Général, l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à HABERE POCHE - Lot n° 2 Peinture et finition -.

L'avenant n°1 est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des  
travaux de construction, d'entretien et de  
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

**Signé**

**Mathieu BEAUFRÈRE**